

## UN PLAN DE MOBILITÉ ENGAGÉ POUR FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE

# LA CAF DE L'HERAULT RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC HERAULT TRANSPORT

Ce lundi 20 novembre 2023 à 17h00, Simon SURET, Directeur adjoint en charge des ressources à la CAF de l'Hérault et Thierry MATHIEU, Président d'Hérault Transport, signeront le renouvellement de ce partenariat au sein des locaux de la CAF de l'Hérault.

## LA CAF DE L'HERAULT POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA MOBILITE DOUCE

La CAF de l'Hérault est engagée depuis 2018, dans le cadre de sa démarche RSE, dans la mise en place d'un Plan de mobilité employeur (PDME) qui consiste à aider les salariés à moins utiliser les voitures individuelles dans le cadre de leurs déplacements professionnels mais aussi dans leurs trajets domicile-travail.

Le plan d'action mis en place dans le cadre du déploiement du PDME s'articule autour de 3 objectifs clés :

**1) Favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile et travail et trajets professionnels :**

→ Avec la mise en place d'ateliers participatifs et de réparation vélo notamment pendant la semaine européenne de la mobilité, célébrée cette année du 18 au 22 septembre 2023.

**2) Favoriser la pratique du co-voiturage :**

→ Avec la mise en place d'un partenariat avec Klaxit depuis fin 2021. Cette application permet la mise en relation les salariés pour covoiturer pour se rendre au travail. Les trajets sont rémunérés pour les conducteurs à hauteur de 2€ par trajets et gratuit pour les passagers.

**3) Développer les déplacements en transport en commun :**

→ Avec la prise en charge à hauteur de 50% des frais d'abonnement des collaborateurs aux réseaux de transport en commun pour leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail.

” Réduire durablement les émissions liées aux déplacements est un enjeu important, nécessitant de la cohérence dans la démarche, la mobilisation au niveau du management, mais aussi l'acceptation au niveau des salariés. ”

Simon Suret, Directeur adjoint en charge des ressources

## HERAULT TRANSPORT : UN PARTENAIRE MAJEUR DU PLAN DE MOBILITE DE LA CAF34

Dans le cadre de la mise en place de ce partenariat, le syndicat mixte d'Hérault Transport propose une tarification spécifique aux salariés et agents des entreprises et collectivités s'impliquant dans un dispositif Plan de Mobilité et signataire d'un accord de partenariat. Un abonnement annuel intermodal est ainsi proposé,

permettant la libre circulation sur les réseaux de transport en commun membres d'Hérault Transport. La CAF gère de son côté la participation financière des agents prenant en compte le versement d'un forfait mobilité, selon les accords et les modalités qu'elle a elle-même fixés et selon la réglementation en vigueur.

## L'ABONNEMENT ANNUEL C'EST :

• **Un dispositif permettant la libre circulation sur le réseaux de transport en commun :**

- liO Hérault Transport
- TaM Montpellier 3M,
- BeeMob de Béziers Méditerranée,
- SAM de Sète Agglopolé Méditerranée,
- Transp'Or de Pays de l'Or Agglomération,
- Réseau intercommunal du Pays de Lunel.

• **3 chiffres :**

17%

C'EST LE NOMBRE DE SALARIÉS  
VENANT EN TRANSPORTS  
EN COMMUN AU TRAVAIL EN 2023

137

C'EST LE NOMBRE D'AGENTS  
ONT BÉNÉFICIÉ DU FMD EN 2022  
(DONT 54 QUI PRENAIENT LES  
TRANSPORTS EN COMMUN)

24

C'EST LE NOMBRE D'AGENTS QUI  
ONT BÉNÉFICIÉ DE L'AVANTAGE  
SUR LA TARIFICATION DU RÉSEAU  
AGGLOMÉRATION DE BÉZIERS ET SUR  
LA TARIFICATION DU RÉSEAU TAM.